



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU 22 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 22 novembre 2018 à 19H30 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

Avaient donné procuration :

Jacky BILLET à Stéphanie QUIQUEMPOIX, Emilie DEFACHEL à Jean Marie LUBRET, Jean-Jacques HILMOINE à Danièle DUHAMEL, Marc JENNEQUIN à Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Philippe PLUMECOCQ à Chantal PERDRILLAT, Pierre-Antoine PODEVIN à Marlène DOUILLY, Frédéric TITRENT à Fabrice PARPET, Pascal VERRIER à Christophe BOIDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIDIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 2018-11-099 : TENUE DES SEANCES : APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

La séance ouverte , M. Le Maire soumet au Conseil l'approbation et la signature du procès verbal de la séance du 27 Septembre 2018.

Les conseillers municipaux seront invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

En suite de quoi après en avoir délibéré, aucune remarque n'étant formulée,

Le conseil, à l'unanimité,

- Adopte le procès verbal présenté.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN,

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-100 : COMMANDE PUBLIQUE : INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE

La séance ouverte , M. Le Maire rappelle :

En vertu des délibérations du 10 Avril 2015 et du 25 Juin 2015 M. Le Maire a respectivement, pour toute la durée de son mandat :

- été habilité à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux articles 28 I, alinéa 2 du Code des Marchés Publics et L.2 122-22-4° du Code Général des Collectivités territoriales.
- reçu délégation, conformément à l'article L2122-22 du C.G.C.T., a procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Aussi il informera des décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal telles qu'annexées à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Prend acte

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-101 : GESTION DU DOMAINE : INFORMATION DES AVIS DU MAIRE EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de FRUGES , le droit de préemption urbain a fait l'objet , de la part de l'ensemble de ses communes membres, d'un transfert en sa faveur puis d'une délégation à son Président en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2014.

Ce droit de préemption s'institue sur les secteurs du territoire communal inscrits en zones urbanisables.

Les cessions de terrains par les aménageurs et/ou les cessions relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} Octobre 2014.

Le Président de la Communauté de communes étant seul compétent en matière de préemption il est rappelé qu'il a été convenu que les Maires émettent un avis préalable de façon à solliciter ou non la préemption.

M. Le Maire souhaite porter à connaissance des conseillers les avis émis depuis le précédent conseil.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Prend acte

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-102 : VIE PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE VINCLY ET BOMY

M. Le Maire rappelle que :

Par arrêté du 12 Septembre 2018 M. Le PREFET du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la Société « WP FRANCE 27 », sur les communes de VINCLY et BOMY.

M. Le Maire informera, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité que le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-103 : GESTION FONCIERE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYMSAGEL

M. Le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile,
VU le Code de la Sécurité intérieure
VU le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 portant sur le Plan communal de Sauvegarde,

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs sont des axes nécessaires à la gestion des risques, l'information et la protection de la population.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du développement et du renforcement de la gestion du risque sur le territoire du Sage de la Lys, il est nécessaire de mobiliser les différents partenaires et tout particulièrement le SYMSAGEL,

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une convention est nécessaire entre la commune de FRUGES et le SYMSAGEL afin de fixer les rôles de chacun,

Ainsi M. Le Maire sollicite qu'il lui soit Autorisé à signer la Convention de partenariat entre la commune de FRUGES et le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-104 : GESTION FONCIERE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC THD 59/62

M. Le Maire informe , conformément aux termes de la correspondance reprise en annexe, que le syndicat THD 59/62 doit procéder à l'installation de câbles fibres optiques, de chambres de tirages, d'armoires de rue et si besoin d'infrastructures aériennes en vue d'apporter le Très Haut Débit aux habitants et aux entreprises de votre commune et ainsi créer les 'infrastructures Télécom — Réseau Très Haut Débit 59-62 sur le territoire communal.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer l'autorisation afférente à la réalisation des travaux concernés sur une parcelle communale
- Autorise M. Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-105 : GESTION FONCIERE : PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (AI18)

M. Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la parcelle AC 322 d'une contenance de 48a 28ca sise rue du fort du rietz (ancien terrain uneal).

Il informe la Commune que M. GRIGNION Jean Bernard propose une vente, à la commune, de sa parcelle AI 18 de 97a 93ca, et attenante à la propriété communale, moyennant un montant de 40 000 €.

Pour information en 2015, M. Le Maire avait fait évaluer cette parcelle par les services France Domaine qui l'avait estimé à 80 000 €.

Considérant que le seuil de consultation obligatoire soumise aux collectivités ou leurs établissements publics, par voie d'acquisition amiable s'établit à 75 000 €, M. Le Maire propose au Conseil de donner une suite favorable à cette proposition.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le Conseil, par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.,

- Accepte d'acquérir auprès de M. GRIGNION Jean Bernard la parcelle AI 18 de 97a 93ca moyennant la somme de 40 000 €
- Confie à Maître NEMPONT le soin de rédiger l'acte à intervenir
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- Impute cette recette au budget communal.

19 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 3 ABSTENTION(S)

Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Francis ROUSSEL

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-106 : RESSOURCES HUMAINES : PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

M. Le Maire informe qu'un agent peut être promu au grade d'agent de Maîtrise Principale.

Ainsi il propose de créer ce poste, à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2019.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Décide de Créer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} Mars 2019
- Autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces liées à ce dossier et à effectuer les déclarations correspondantes auprès du centre de gestion dont la commune est affiliée.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-107 : RESSOURCES HUMAINES : PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

M. Le Maire rappelle, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Aussi considérant que M. CARON Pascal , Agent de Maîtrise, est promouvable au grade d'agent de Maîtrise Principal et qu'il sera nommé sur ce poste.

Il est proposé lors de sa nomination, prévu au 1^{er} Mars 2019 dans son nouveau grade, de procéder à la suppression du poste d'agent de maîtrise qu'il occupé auparavant et de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Décide de supprimer, à effet du 1^{er} Mars 2019, un poste d'agent de maîtrise.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-108 : FINANCES : FIXATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION EXCEPTIONNELLE DU CHAPITEAU AUX COMMUNES OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 30 Juin 2016, il a été accepté de louer aux associations frugeoises , demanderesses, un chapiteau (structure légère , 5m X 12m) dont dispose la commune moyennant la somme de 25 €.

Il précise également que la collectivité dispose également d'une seconde structure légère de 3m X 3m.

Toutefois, à l'occasion de manifestations qu'elles organisent, des associations implantées dans les communes avoisinantes ont manifesté leur intérêt à pouvoir utiliser cet équipement.

M. Le Maire propose, dès lors qu'il est inutilisé, d'accepter occasionnellement ces demandes moyennant une location

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Accepte de louer aux associations extérieures de la commune ses chapiteaux.
- Décide de fixer la location, de façon forfaitaire, de la façon suivante :
Chapiteau de 5m X 12m moyennant la somme de 170 €
Chapiteau de 3m X 3m moyennant la somme de 130 €
- Autorise M. Le Maire à signer les conventions correspondantes.
- Décide d'imputer le produit de ces recettes au budget communal

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-109 : FINANCES : VENTE D'ARBRES A LA SARL ALGLAVE

M. Le Maire rappelle que pour nettoyer le bois dit « de Canlers », propriété de la Commune, il reste un certain nombre de grumes à enlever, 27 frênes et 3 chênes, pour lesquels la société ALGLAVE et Fils a proposé leur acquisition (abatage et enlèvement) pour la somme de 2 860 € H.T.

M. Le Maire propose de donner une suite favorable à cette offre.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise M. Le Maire à signer cette proposition financière et à émettre le titre de recettes correspondant.
- décide d'imputer le produit de 3 432 € ttc au budget communal

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-110 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

M. Le Maire propose la décision modificative de crédits n° 2 suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6411 : Personnel titulaire | 0,00 € | 23 849,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 23 849,00 € | 0,00 € | 0,00€ |
| R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 27 500,00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 27 500,00€ |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00€ | 23 849,00 € | 0,00 € | 27 500,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-10226 : Taxe d'aménagement | 0,00 € | 275,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 € | 275,00 € | 0,00 € | 0,00€ |
| D-2182 : Matériel de transport | 275,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 275,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ |
| Total INVESTISSEMENT | 275,00€ | 275,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 23 849,00€ | | 27 500,00€ |

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Accepte cette modification de crédits.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-111 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC : PROPOSITION DE RE DENOMINATION D'UN STADE DE FOOTBALL

M. Le Maire rappelle que M. Jean Marc BIGOT, décédé le 11 septembre dernier, en tant que président et ancien joueur de l' Association Sportive Frugeoise, était très impliqué , depuis plusieurs décennies dans la vie de ce club de Football.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renommer le stade « des charbonniers » comme suit : Stade Jean Marc BIGOT.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition et décide de renommer le stade « des charbonniers » : Stade Jean Marc BIGOT ;

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-112 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC : CONVENTION D'ACCES DES BIBLIOTHEQUES DE PROXIMITE AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

M. Le Maire rappelle qu'une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous.

Le Département du Pas-de-Calais, accompagne les collectivités territoriales pour créer et développer des bibliothèques, équipements culturels de proximité.

Le Département incite les intercommunalités à se mobiliser au service du développement de la lecture publique dans une logique d'aménagement concerté du territoire.

Devant les défis du monde contemporain, les bibliothèques restent des outils essentiels d'émancipation et d'épanouissement de l'individu.

Aussi Le Département du Pas-de-Calais offre la possibilité de bénéficier des services de la médiathèque Départementale qui offre Conseils et ingénierie en contrepartie des engagements de la commune à respecter les conditions d'un service public de qualité :

- Un local dédié d'une surface de 0,07 m² par habitant avec un minimum de 70 m² répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Une ouverture hebdomadaire adaptée aux besoins de la population à desservir, soit au moins :
 - 8 heures en dessous de 2 000 habitants
 - 14 heures à partir de 2 000 habitants
 - 20 heures à partir de 5 000 habitants
 - 30 heures à partir de 10 000 habitants
- Une équipe composée de salariés et/ou bénévoles formés
 - Un budget annuel d'acquisitions de documents de 1 € minimum par habitant, préconisé 1,50 € par habitant.

Et

- renseigner chaque année un rapport statistique d'activité, (conformément à l'article L 310-1

du Code du patrimoine) permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et départementale de la lecture publique.

- informer la Médiathèque départementale de toute modification intervenue entre deux rapports.
- Ne pas réclamer aux emprunteurs un paiement à l'acte de prêt et respecte la législation en vigueur en matière de droit d'auteurs.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer la convention proposée avec M. Le Président du Département du Pas-de-Calais

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2018-11-113 : FINANCES : SUBVENTION MMU RUE DU MARECHAL LECLERC

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du dossier de requalification de la rue du maréchal Leclerc, le Département du Pas-de-Calais a accordé une subvention pour Maintenance en Milieu Urbain d'un montant de 110 000 €.

M. Le Maire propose d'accepter cette subvention.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Accepte cette subvention du département du Pas-de-Calais, au titre de la Maintenance en Milieu Urbain.
- Décide d'imputer cette recette au budget communal
- Décide de procéder à la décision modificative budgétaire (n°3) comme suit :

Section Investissement

Recettes :

Article 1323- Progr 47 : + 110 000 €

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Etabli à **FRUGES** le 26 Novembre 2018

Le secrétaire de séance,

